

Saint-Denis, le 18 juin 2025

## À statut égal, droits égaux ! À contrat différent ?

### Droits égaux quand même !

À la SNCF, les cheminot.es exercent leurs missions avec la même rigueur, la même implication et dans les mêmes conditions de travail, quels que soient leur métier ou leur régime d'embauche. Pourtant, les droits et les garanties collectives ne sont pas toujours les mêmes selon que l'on soit embauché.e au statut ou en CDI.

C'est pour cela que la commission contractuel.les de SUD-Rail agit au quotidien : défendre une logique d'équité et de justice sociale entre tous les cheminot.es, sans opposer les statuts ni entretenir de divisions. Le cœur de notre démarche est clair : à travail de même valeur, droits de même niveau. A SUD-Rail, nous pensons que les droits collectifs doivent tendre vers le haut et être partagés, dans l'esprit du service public ferroviaire. Les conquêtes sociales n'ont de sens que si elles bénéficient à toutes et tous, et c'est sur cette base que nous intervenons partout, en commission comme sur le terrain.

### **13ème mois, indemnité de résidence, médecine de soins, grilles salariales, facilités de circulation : nos priorités restent claires**

La SNCF reste sourde aux revendications pourtant élémentaires que nous portons pour les salarié.es contractuel.les. Voici les priorités portées par la commission contractuel.les, par et pour les cheminot.es quel que soit leur statut:

- **Un véritable 13e mois de branche** : comme pour d'autres secteurs, il est temps que les contractuel.les bénéficient d'un treizième mois plein et entier, reconnu dans la convention collective ferroviaire.
- **L'indemnité de résidence pour tous** : contractuel.les et statutaires vivent dans les mêmes villes, font souvent le même métier, mais ne perçoivent pas tous les mêmes primes ? Inacceptable ! L'indemnité de résidence doit être versée **à l'ensemble des cheminot.es**, quel que soit leur statut.
- **Des grilles de rémunération "en miroir"** : C'est le seul moyen de garantir une véritable équité salariale. Nous exigeons des grilles cohérentes entre les deux statuts, prenant en compte les différences de cotisations sociales, de retraite et d'ancienneté, car revendiquer des grilles identiques sans se soucier des spécificités de chaque statut, c'est ne rien connaître aux cheminot.es contractuel.les !
- **L'accès à la médecine de soins SNCF** : l'entreprise a une médecine performante, accessible... mais pas pour tout le monde ? Inacceptable, là aussi. Les contractuel.les doivent pouvoir bénéficier des mêmes soins que les cheminot.es au statut. **La santé, ce n'est pas une variable d'ajustement de leurs bénéfices !**
- **Les facilités de circulation à la retraite** dans les mêmes conditions pour tou.tes.

## Indemnité de résidence : la SNCF revient sur sa parole ⇒ SUD-Rail contre-attaque.



Lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) du 31 mai 2023, la direction s'était engagée : ouvrir le dossier de l'indemnité de résidence, et notamment « des modalités de mise en œuvre » pour les cheminot.es en C.D.I !

**Deux ans plus tard, toujours rien. Pire : la direction fait la sourde oreille et refuse de tenir sa parole.**

Nous ne laisserons pas passer ce mépris. Notre dossier est finalisé chez notre avocat : SUD-Rail engage une action contre la SNCF pour non-respect de ses engagements. La justice devra trancher, mais nous avons un dossier solide et nous irons jusqu'au bout.

## Pas de NAO de prévues en 2025 ? Il va falloir réagir vite !

En 2025, l'absence de NAO serait une véritable catastrophe pour tou.tes les cheminot.es, mais c'est aussi la seule fenêtre où se négocient les augmentations salariales des cheminot.es en CDI !

Contrairement aux statutaires qui bénéficient automatiquement des notations, sans NAO, aucune revalorisation individuelle n'est possible : c'est le gel pur et simple des salaires pour des milliers d'agents, malgré l'inflation, malgré l'engagement.

**Refuser d'ouvrir une NAO, c'est refuser de reconnaître le travail des contractuel.les**

## Sillonner la France pour informer, former et organiser

La meilleure arme des cheminot.es, c'est la connaissance de leurs droits. C'est pourquoi la commission contractuel.les SUD-Rail se déplace dans tout le pays, à la rencontre des cheminot.es, pour faire des formations afin de vous :

- Expliquer vos droits
- Identifier les interprétations abusives de ces droits par les différentes directions,
- Mobiliser sur les actions à venir,
- Et surtout organiser la riposte.

**Car un.e cheminot.e qui connaît ses droits est en capacité de les faire respecter, c'est même notre devoir de faire perdurer les droits acquis de haute lutte par nos ainé.es !**

## L'égalité des droits ne se mendie pas. Elle s'arrache !

Ce combat n'est pas un luxe, ce n'est pas un supplément d'âme : c'est une exigence sociale et morale. C'est l'idée même de solidarité qui est en jeu.

SUD-Rail continuera à faire entendre la voix des oublié.es et des invisibles.

**Rejoignez-nous, faites vivre le rapport de force !**

**TOUR DE FRANCE  
DE LA COMMISSION  
CONTRACTUEL.LES**

**06 JUIN LYON**  
**16/17 SEPTEMBRE MARSEILLE**  
**18 SEPTEMBRE NICE**  
**23 SEPTEMBRE TOULOUSE**  
**07 OCTOBRE PARIS**  
**17 NOVEMBRE LILLE**



**STATUTAIRES CONTRACTUEL-LE-S  
MEMES DROITS - MEME COMBAT**

